



# VitiPep's

la pépinière viticole française s'engage

- LA FORMATION VITIPÉP'S -

## L'ACADÉMIE DU PLANT

ANNÉE 2020



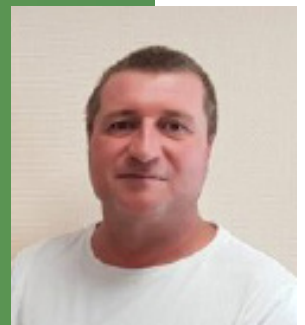
Institut Supérieur de Formation  
par Alternance de  
**Richemont**  
MFR des Charentes



# Lancement de l'Académie du Plant !

Notre marque professionnelle Vitipep's représente une nouvelle garantie pour la viticulture : elle vous permet de certifier la provenance 100% française de votre matériel végétal.

Au delà de nos engagements sanitaires, notre filière doit de se former pour mieux évoluer. La **formation est un pilier fondamental au développement de Vitipep's**. C'est la raison pour laquelle nous l'avons inscrite dans le cahier des charges de la marque : chaque adhérent Vitipep's devra participer annuellement aux formations. Soyez assurés que celles-ci seront professionnelles et concrètes. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des organismes certifiés : l'I.F.V et l'institut de Richemont afin de vous proposer des formations gratuites en région, avec un programme progressif d'année en année.



Giovanni Varelli  
Président de Vitipep's

Ce document a pour objectif de vous présenter l'Académie du Plant, nom donné aux formations Vitipep's. Celles-ci seront :

- **Professionnelles** : les formations seront organisées en partenariat avec l'IFV et l'Institut de Richemont afin de vous apporter un contenu de qualité. La formation sera composée de deux modules obligatoires : « Dépérissement de la vigne » et « Ampélographie ».
- **Collectives** : notre objectif est que chacun d'entre vous puisse s'inscrire simplement à ces formations. Ainsi, nous avons mis en place :

- > Une régionalisation des formations
- > Une prise en charge totale : la marque et vos organismes de compétences prendront en charge 100% du coût de ces deux journées annuelles.

- **Annuelles et progressives** : Vitipep's organisera tous les ans des formations sur ces deux thématiques avec une montée en compétence progressive.

Vous trouverez ci-après tous les détails pour vous inscrire à ces deux formations. Nous restons à votre entière disposition par téléphone ou mail pour tout renseignement complémentaire.

# L'Académie du Plant

## Année 2020

---

- En bref -

2

2 modules de formation obligatoires chaque année : **dépérissement de la vigne et ampélographie.**



1 journée de formation par thématique, soit **2 jours.**



**Formation obligatoire** à tout adhérent.  
**Une inscription par adhésion.**



Une formation professionnelle et régionalisée en partenariat avec l'I.F.V et l'Institut de Richemont.

€

**Une prise en charge à 100% par la marque.**



# Présentation de l'Académie du Plant

”

*“Une profession sans formation est une filière qui se meurt.”*

1

## POURQUOI ?

- > Se former pour **mieux évoluer et mieux anticiper les évolutions de demain.**
- > Créer une **dynamique collective** avec une formation uniformisée et progressive au fil des années.
- > **Partager** savoir-faire et connaissances.

2

## QUI PEUT PARTICIPER ?

- > **Chaque adhérent bénéficie d'une place** pour chaque formation.
- > L'adhérent peut inscrire un salarié en CDI ou lui même.
- > Pas de condition d'admission sur le cursus scolaire ou le parcours professionnel.
- > Le programme étant progressif au fil des années, l'idéal est de se projeter à moyen-long terme en inscrivant une personne qui pourra suivre ces différentes formations.

3

## QUEL EST LE COÛT ?

- > **Vitipep's prend en charge à 100% les formations.** Pour ce faire, nous avons besoin de connaître à quel organisme de compétence vous êtes rattaché : OCAPIAT, VIVEA, ... Si vous n'avez pas cette information, veuillez vous rapprocher de votre comptable.
- > Une partie du coût sera pris en charge par ces organismes (pour lesquels vous cotisez annuellement), l'autre partie sera réglée par Vitipep's.

4

## OÙ ? QUAND ? COMMENT ?

- > En collaboration avec nos partenaires de formation, nous avons fait le maximum pour régionaliser les lieux de formation.
- > Ainsi, chaque département est rattaché à un lieu de formation. > **Vous trouverez toutes les informations pratiques en pages 6 et 7.** N'hésitez pas à nous contacter si besoin de changement.

# Les modalités de l'Académie du Plant

- > La marque Vitipep's prend en charge **une inscription par adhésion.**
- > Si vous souhaitez modifier le nom de la personne participante à la formation, **ce changement devra être effectué 15 jours avant la date de votre formation.**
- > Dans un souci d'efficacité, **merci de bien compléter tous les champs du bulletin d'inscription.** Chaque information demandée est nécessaire à la validation de votre participation. Nous vous remercions par avance.
- > Nous avons affecté des lieux et dates de formation selon votre localisation (département), **si vous souhaitez être rattaché à un autre lieu de formation merci de nous contacter.**
- > **Si vous organisez déjà ce type de formation en interne** (par vos propres moyens) en 2020, et que vous pouvez le justifier - merci de nous en informer rapidement.
- > Si vous souhaitez faire bénéficier de ces formations à d'autres salariés, cela est possible à vos frais. Merci de nous contacter.
- > Les frais de déplacement et annexes liés à la formation ne seront pas pris en charge par la marque.

# Dépérissement de la vigne

## Jaunisses, Maladies du bois et Xylella Fastidiosa

Ce module a pour objectif d'étudier les maladies du bois, les maladies émergentes comme Xylella Fastidiosa et les jaunisses : Flavescence Dorée et Bois Noir.



### Objectifs :

Etre capable de reconnaître les symptômes des maladies réglementées dans la filière bois et plants de vigne.

### Lieux et dates des formations :

#### COGNAC - CHARENTES

Départements concernés :  
16, 17, 24, 32, 33, 37, 40, 41,  
44, 46, 47, 49, 64 et 85.

Dates :

- 22 Juillet
- 23 Juillet
- 29 Septembre
- 30 Septembre
- 1er Octobre

#### BUXY - SAÔNE & LOIRE

Départements concernés : **51, 68, 69, 70, 71 et 73.**

Dates :

- 10 Septembre
- 11 Septembre
- 24 Septembre
- 25 Septembre

#### RODILHAN - GARD

Départements concernés : 07, 11,  
26, 30, 34, 66, 81 et 84.

Dates :

- 29 Juillet
- 30 Juillet
- 15 Septembre
- 16 Septembre
- 17 Septembre
- 6 Octobre
- 7 Octobre
- 8 Octobre

### Les formateurs



Philippe LARIGNON  
IFV



François-Michel  
BERNARD  
IFV



Sébastien JULLIARD  
Conservatoire du vignoble  
Charentais

### Contenus :

> **Maladies du bois et dépérissements** : Esca, BDA, Eutypiose, pourridiés, maladies des jeunes plantations et autres dépérissements (Syrah, 161-49C,...)  
Symptômes et confusions, cycle biologique des champignons, facteurs environnementaux et axes de recherches.

> **Maladies émergentes : Xylella fastidiosa (Maladie de Pierce)**

Biologie et réparation de la bactérie, hôtes et vecteurs, symptômes et confusions et recherches en cours.

> **Jaunisses : Flavescence Dorée et Bois Noir**

Généralités, vecteurs et modalités de transmission, symptômes et confusions, méthodes de dépistage, méthodes de lutte et état de recherche en cours

# L'ampélographie

## Au service de la pépinière

L'ampélographie regroupe à la fois la description et l'identification des cépages, l'étude de leur évolution et des relations qui existent entre eux en y associant une dimension culturelle et oenologique.



### Les formateurs



**Laurent AUDEGUIN**  
Pôle Matériel Végétal  
de l'IFV



**Taran LIMOUSIN**  
Pôle IFV Beaujolais Savoie



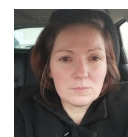
**Olivier YOBREGAT**  
Pôle IFV Sud-Ouest



**Sébastien JULLIARD**  
Conservatoire du vignoble  
Charentais



**Christophe SERENO**  
Pôle IFV



**Virginie GRONDAIN**  
Pôle IFV Nord-Ouest

### Objectifs :

Etre capable de reconnaître 15 à 20 cépages différents parmi les plus répandus ainsi que les principaux porte-greffes.

### Contenus :

- > Les bases de l'ampélographie
- > Eléments de description et vocabulaire
- > Les clés de reconnaissance des portes-greffes
- > Travaux pratiques de terrain dans les collections

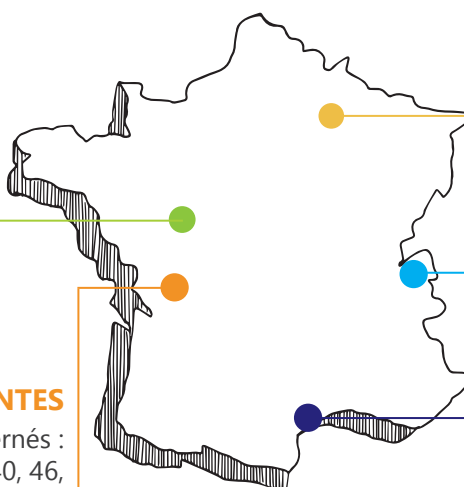
### Lieux et dates des formations :

#### MONTREUIL BELLAY

Départements concernés :  
37, 41, 44, et 49.  
Date : 23 juillet

#### COGNAC - CHARENTES

Départements concernés :  
16, 17, 24, 32, 33, 40, 46,  
47, 64 et 85.  
Dates :  
- 17 Juin  
- 18 Juin  
- 19 Juin



#### PLUMECOQ - GIONGES

Départements concernés : 51, 68 et 70  
Date : 18 Juin

#### SAVOIE

Départements concernés : 69, 71 et 73  
Date : 21 Juillet

#### GRAU DU ROI - IFV

Départements concernés : 07, 11,  
26, 30, 34, 66, 81 et 84  
Dates :  
- 20 Mai  
- 17 Juin  
- 22 Juin  
- 29 Juin  
- 6 Juillet  
- 7 Juillet  
- 8 Juillet  
- 16 Juillet



”

Pour toute question  
ou renseignement  
complémentaire,  
n'hésitez pas à nous  
contacter par mail ou  
téléphone.



[www.vitipeps.fr](http://www.vitipeps.fr)

VITIEP'S  
141 Allée de Valensole 04 90 62 35 34  
Espace Regain vitipeps@gmail.com  
84260 Sarrians